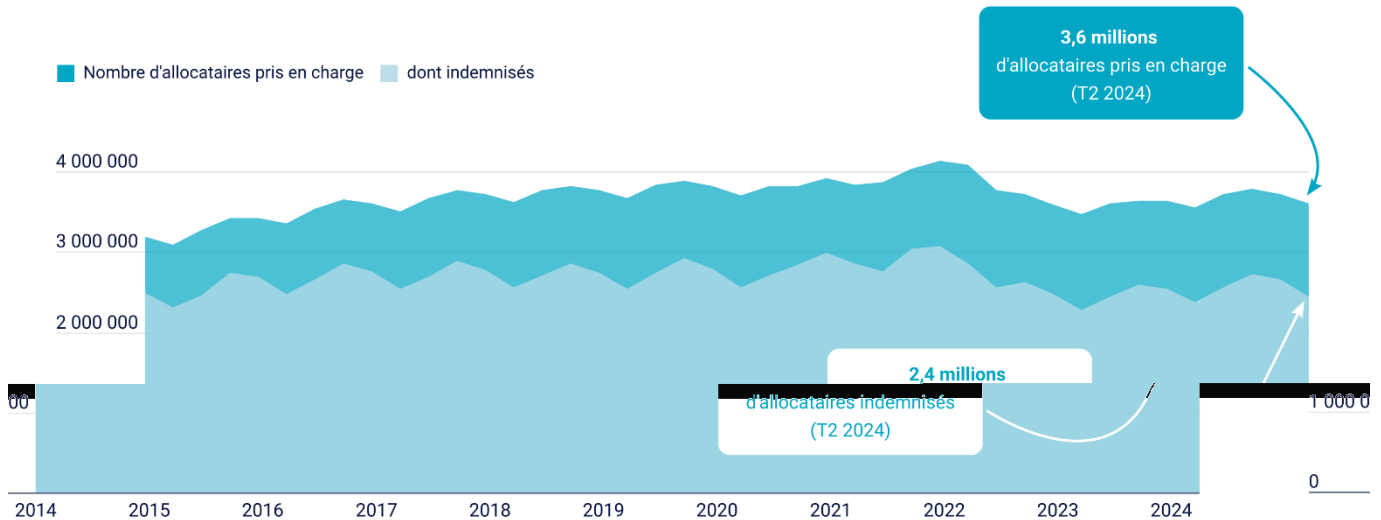


D'ALLOCATAIRES INDEMNISÉS AU 2^E TRIMESTRE 2024

Chaque trimestre, l'Unédic publie les indicateurs clés de l'Assurance chômage. A la fin du 2^e trimestre 2024, le nombre d'allocataires indemnisés augmente de 3 % par rapport à la même période en 2023.

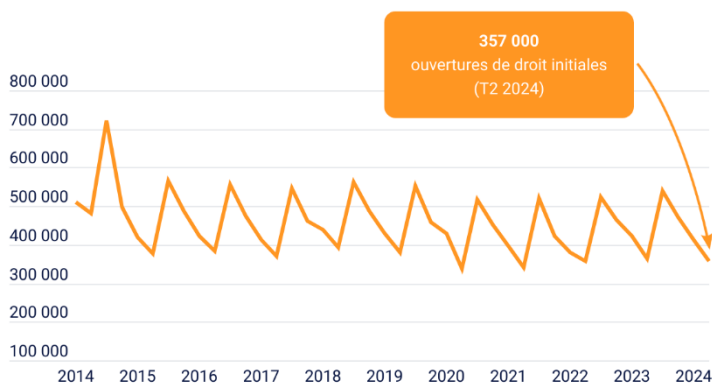
Allocataires de l'Assurance chômage. Sur un total de 3,6 millions de personnes prises en charge au 2^e trimestre 2024, 2,4 millions de personnes étaient indemnisées par l'Assurance chômage. Cela représente une hausse de 3 % par rapport au 2^e trimestre 2023, qui s'inscrit dans un contexte de dégradation du marché du travail.

3,6 MILLIONS D'ALLOCATAIRES PRIS EN CHARGE, DONT 2,4 MILLIONS SONT INDEMNISÉS



Inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi). Au 2^e trimestre 2024, 6 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail (+1 % sur an), dont 2,9 millions en catégorie A (+2 % sur un an), catégorie qui regroupe les personnes tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois. L'appartenance à cette catégorie n'implique pas nécessairement une indemnisation par l'Assurance chômage.

357 000 OUVERTURES DE DROITS INITIALES À L'ASSURANCE CHÔMAGE



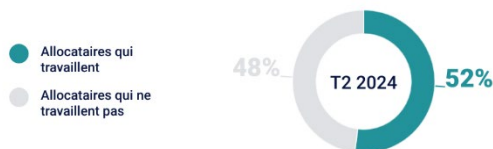
Entrées à l'Assurance chômage. Le nombre d'ouvertures de droit initiales est très saisonnier (avec un pic d'ouvertures de droit à la sortie des vacances d'été, au mois de septembre). Au 2^e trimestre 2024, 357 000 personnes qui ont perdu leur emploi ont ouvert ensuite un droit à l'Assurance chômage (-2 % sur un an).

Le nombre d'entrées a été affecté à la baisse à partir du second semestre 2021, sous l'effet de la réforme de l'Assurance chômage entrée pleinement en vigueur cette année-là. La réforme de 2023, qui module la durée d'indemnisation selon la conjoncture, n'a pas d'effet sur le nombre ou le profil des entrants.

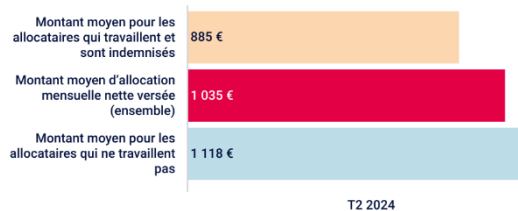
Part des allocataires qui travaillent. A la fin du 2^e trimestre 2024, 52 % des allocataires pris en charge travaillent une partie du mois tout en étant inscrits à France Travail. Ces dernières années, la part d'allocataires qui travaillent s'est stabilisée à un niveau plus élevé qu'avant la pandémie de Covid-19.

Montant de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette reçue est de 1 035 € au 2^e trimestre 2024. Les allocataires qui travaillent et cumulent leur revenu avec une allocation (dans la limite de leur salaire perdu) touchent en moyenne 885 € d'allocation et les allocataires qui ne travaillent pas du tout dans le mois perçoivent en moyenne 1 118 €.

LA MOITIÉ DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE TRAVAILLENT



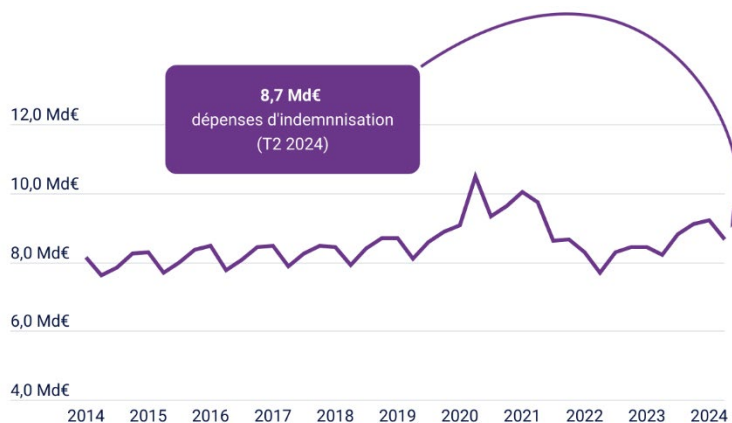
LE MONTANT DE L'ALLOCATION MENSUELLE MOYENNE EST DE 1 035€



Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ARE pour projet professionnel, l'ASP, l'ATI ou une allocation antérieure

Dépenses d'indemnisation. Au 2^e trimestre 2024, les dépenses trimestrielles d'indemnisation s'élèvent à 8,7 Md€, en hausse de 5 % par rapport au même trimestre l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre d'allocataires, des effets de l'inflation sur les salaires de référence des nouveaux entrants et des revalorisations des allocations d'assurance chômage décidées par le Conseil d'administration de l'Unédic en avril et juillet 2023.

8,7 MD€ DE DÉPENSES D'INDEMNISATION



Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires de l'Assurance chômage (ARE, AREF, ARE pour projet professionnel, ASP, ATI, ARCE, ADR et allocations équivalentes), y compris intermittents du spectacle

Les travailleurs frontaliers qui perdent leur emploi sont indemnisés par les institutions compétentes de leur pays de résidence. En France, 77 000 allocataires de l'Assurance chômage ont à ce titre un droit dit « frontalier » en 2023. Les dépenses d'indemnisation relatives aux travailleurs frontaliers à la charge de l'Unédic sont très supérieures aux remboursements opérés par les pays frontaliers vers le régime d'Assurance chômage français : en 2023, le surcoût pour l'Unédic atteint 803 M€ (1,0 Md€ de dépenses pour 200 M€ de remboursements).

Pour en savoir plus : [L'indemnisation des frontaliers par l'Assurance chômage – octobre 2024](#)